Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260213-D49_2026_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest
Canton de Ploudiry

TRÉFLÉVÉNEZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de convocation :
16/01/2026
Date d'affichage :
16/1/2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 janvier **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Georges PHILIPPE, Maire**.

Présents : M. Stéphane HERRY, M. Georges PHILIPPE, M. Jean-Luc LE STANC, Mme Sandrine LAURENT, M. Didier SALAUN, M. Philippe DELPORTE, M. Jean-Christophe JACQ, M. Christian QUENTEL,

Absent : Mme Corinne BODREMON (donne pouvoir à Jean-Luc LE STANC)
Mme Karine SALIOU (donne pouvoir à Georges PHILIPPE)

Secrétaire de séance : Sandrine LAURENT

D49-2026-01 – Convention d'assistance technique avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau- Daoulas (CAPLD) dans les domaines de la voirie et des infrastructures – programme 2026

Le Maire propose de signer une convention d'assistance technique avec la CAPLD pour assister la commune dans le domaine de la voirie et des infrastructures.

Pour la prestation d'AMO :

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant Total (€)
1- Préparation d'un programme de travaux d'entretien /gros entretien de voirie assuré directement par les services de la communauté, y compris une journée de suivi de travaux.	Forfait	794 €		
2- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien de voirie (1 journée par semaine supplémentaire pendant la durée des travaux) (le nombre de journées de suivi de travaux est fixé d'un commun accord dans le cadre de la convention sur la base estimée de la durée des travaux).	Forfait journée	190 €		
3- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché	Forfait horaire	31,21 €		
Montant total à facturer				
Arrêté en toutes lettres à la somme de : neuf cent dix-huit euros quatre-vingt-quatre cents.				

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner l'autorisation au Maire de signer avec la CAPLD, la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures – programme 2026.

Le secrétaire de séance
Sandrine LAURENT

Le Maire,
Georges PHILIPPE

MAIRIE DE TRÉFLÉVÉNEZ 29800